

## **SUJET II/ Partie rédactionnelle**

### **La création d'une entreprise est-elle synonyme de partage du pouvoir ?**

#### **ANNEXE**

Le quotidien de L'Expansion 23/08/2004

#### **Google, bonnet d'âne de la gouvernance d'entreprise**

Bonnet d'âne pour Google ! Le moteur de recherche se classe plus bas que toutes les sociétés de l'indice Standard & Poor's en termes de gouvernance d'entreprise, à en croire la société de conseil Institutional Shareholders Services. Cette dernière a décelé 21 failles dans la structure et la conduite de la firme, qui doit intégrer le S&P 500. Il déplore une structure capitalistique qui donne le contrôle réel de la firme aux actionnaires fondateurs, le manque de dirigeants venus de l'extérieur, l'absence de directives sur la détention d'actions à l'attention des cadres et dirigeants, un plan de compensation qui permet à la firme de revaloriser ses stock options en cas de chute du cours, et des prêts accordés à ses actionnaires historiques. Conséquence : Google se voit attribuer une note de gouvernance de 0,2 sur 100.

## La création d'une entreprise est-elle synonyme de partage du pouvoir ?

### ELEMENTS DE REPONSE ET BAREME (10 POINTS)

#### **INTRODUCTION 1.50 POINTS**

**0.50 point accroche** : un paysage européens fait "d'entreprises" avec des formes différentes, pourquoi ? Au niveau de l'activité, de la taille....

**0.50 point définitions** : le pouvoir de décision, l'entreprise

**0.25 point problématique** : La création d'une entreprise est-elle synonyme du partage du pouvoir ?

**0.25 point Présentation du plan**

#### **I/ LA CREATION D UNE ENTREPRISE N'EMPECHE PAS DE CONSERVER L INTEGRALITE DU POUVOIR... 3 POINTS**

##### **L'idée principale :**

- Le législateur a prévu des **formes** d'entreprise qui permettent l'exercice **solitaire** du pouvoir (décision, gestion, contrôle..) avec un **patrimoine** confondu ou pas ex: Entreprise Individuelle, EURL, SASU,
- Le principe de la **liberté d'entreprendre** est inscrit dans la constitution de 1958, le créateur de l'entreprise détient le pouvoir par principe
- Une **délégation** du pouvoir de gestion est possible sans remettre en cause le pouvoir de décision
- La **propriété du capital** est la source principale de conservation du pouvoir

Toute idée cohérente en relation avec le sujet et la partie est acceptée

#### **TRANSITION 0.50 POINT**

**soit 0.25 point si résumé de la partie 1 et annonce de la partie 2**

**soit 0.50 point si lien entre la partie 1 et la partie 2**

#### **II/ ...CEPENDANT CETTE CREATION IMPOSE LE PLUS SOUVENT DE PARTAGER LE POUVOIR 3 POINTS**

##### **L'idée principale :**

Le législateur prévoit des formes pour organiser le partage du pouvoir ex: entreprises sociétaires sa, sarl, snc, société européenne

- Dans les faits la création d'entreprise suppose une recherche de partenaires et donc un partage du pouvoir ex: financement, risques, connaissances....
- La propriété du capital n'est pas forcément source de conservation du pouvoir ex: organes de contrôle
- Le pouvoir est **TOUJOURS** limité puisque règlementé ex: objet licite, non-discrimination, intérêt général, l'obligation d'information des représentants des salariés....

Toute idée cohérente en relation avec le sujet et la partie est acceptée

#### **CONCLUSION 0.50 POINT**

**0.25 POINT si résumé des points essentiels du développement**

**0.25 POINT si ouverture du sujet**

#### **ORTHOGRAPHE/GRAMMAIRE/EXPRESSION/ STRUCTURE (introduction, parties, transition, conclusion)**

**1,5 POINTS**

#### **Remarques générales pour la notation :**

Les correcteurs attendent de l'élève une appropriation véritable des notions présentées et une capacité à construire une argumentation à partir des notions et/ou connaissances. Dans le cas où l'argumentation est construite, la copie est valorisée au delà de la moyenne même si toutes les notions ne sont pas abordées.

La note au dessus de 10 évoluera en fonction de la qualité de la copie : nombre de notions abordées, qualité de la rédaction, équilibre des parties,...

Si l'élève se contente de restituer les notions apprises ou acquises sous forme de liste ou mal structurées, la copie sera jugée faible et une note entre 5 et 10 sera acceptée.

Enfin, si la copie ne présente pas d'argumentation, ou si la copie présente un hors sujet majeur, l'objectif de l'exercice n'est pas atteint et la note sera entre 0 et 5.